



EXTRAITS DIVERS.

—Un journal dit que le conseil d'état vient d'enregistrer au rapport de M. Raulin, maître des requêtes, un bref de Grégoire XVI, qui accorde à l'archevêque de Bordeaux un titre nobiliaire, et la faculté d'alléger les revenus de son archevêché, jusqu'à concurrence de 1,000 écus d'or romains.

D'un autre côté, une ordonnance du 2 septembre 1840 (non insérée au bulletin des Lois), et rendue sur la supplique du frère Eloi, supérieur général des frères de la doctrine chrétienne, reçoit et ordonne la publication du décret de Grégoire XVI qui accorde le titre de vénérable à J. B. de la Salle, fondateur de cette congrégation.

—On annonce que le voyage du roi des Belges, qui vient d'arriver à Londres, a rapport au mariage projeté entre le frère du prince Albert et la princesse Clémentine, fille du roi Louis-Philippe.

—On raconte que les officiers supérieurs qui, par ordre ministériel, se sont rendus à Luxembourg, ont été accueillis de la manière la plus distinguée par le roi de Hollande, par la population luxembourgeoise et la garnison prussienne. On assure que quelques cris de: Vivez les Français! se sont fait entendre dans la foule à la vue de notre uniforme, qui rappelait aux Luxembourgeois les temps glorieux et peut-être regrettés où ils faisaient partie de la grande famille française.

—Une série de crimes inexplicables amenait, le 11 courant, devant la cour d'assises d' Eure-et-Loir, un enfant de 14 ans, nommé Chrétien. Cet enfant, accusé de six incendies, nous commis dans l'espace de moins de six semaines, manifestait aux débats une assurance et une intelligence qui frappaient d'étonnement la cour, le jury et l'auditoire. Il se posait en orateur, il réfutait aux questions de la cour, interpellait ou réfutait les témoins, et tenait tête à l'accusation avec une présence d'esprit remarquable. Avait-il agi avec discernement? son attitude à l'audience ne permettait pas d'en douter. Avait-il eu des complices? Dans l'instruction il avait désigné diverses personnes; puis, bientôt, il avait été contraint d'avouer qu'il avait menti. Point de complices. Quels motifs l'avaient donc poussé à commettre ces incendies multipliés? On n'a pu en découvrir un seul, si ce n'est apparemment le plaisir de faire le mal.

Et cependant, quand l'incendie éclate, c'est lui, le premier, qui crie au feu, qui se désole et paraît prendre la part la plus vive aux malheurs des victimes. Cette rage incendiaire était telle, qu'un jour, pendant que des femmes occupées aux travaux des champs faisaient leur sieste, à midi, il s'en va poser sur leurs yeux le maduro allumé; et bientôt les malheureuses femmes sont réveillées par la flamme qui les brûle. Tels sont les faits à la charge du jeune Chrétien et qui semblent dénoter une véritable monomanie.

Le jury toutefois l'a déclaré coupable, comme ayant agi avec discernement, et il a admis des circonstances atténuantes en sa faveur. Aux termes de cette déclaration, si l'accusé eût eu 16 ans accomplis, la peine eût été celle des travaux forcés à perpétuité; sans circonstances atténuantes, eût été la mort. Mais la cour, à raison de son âge, faisant application de l'article 67 du code pénal, modifié par l'article 463, l'a condamné seulement à douze années d'emprisonnement.

—Le conseil municipal de Nancy s'est refusé à sanctionner par sa coopération les mesures fiscales dont M. Humann s'est fait l'éditeur responsable. En conséquence, il a décidé qu'aucun des membres du conseil n'accompagnerait les agents des contributions directes dans leurs visites domiciliaires; ces fonctionnaires auront donc à procéder seuls au recensement extraordinaire ordonné par le ministre des finances.

—Le *Courrier de la Sarthe* dit que le maire de Mans, M. Tison, s'est opposé formellement à ce que le recensement fût fait par les agents du fisc.

—On écrit de Saint-Pol, le 17 juin: Dans la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Pol de ce jour, M. Fourdinier, président du tribunal civil, a formulé la proposition d'inviter M. le maire à demander au préfet l'autorisation de convoquer sur-le-champ le conseil municipal, pour adresser, s'il y a lieu, au gouvernement des représentations et même la protestation la plus énergique contre l'illégalité des mesures ordonnées par le ministre des finances, dans le but de pressurer les contribuables. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

—On écrit de Cambrai: Nous avons dit que, sur la motion de M. L. de Thieffry, notre conseil municipal avait nommé une commission chargée d'examiner la question des empiétements du fisc. Bien lui en a pris, car nos concitoyens auraient été étonnés de voir doubler, sinon tripler, pour la plupart, leurs impositions, par suite du nouveau recensement.

—On lit dans la *Gazette d'Auvergne*: On nous assure que M. le maire de Clermont vient de prendre une résolution analogue à celle de son collègue de Rennes, et que le recensement quinquennal ne sera fait, dans notre ville, que par MM. les conseillers municipaux et les citoyens désignés à cet effet. Nous ne pouvons qu'approuver à cette détermination.

—M. C....., fabricant de bijouterie, rue Saint-Méry, étonné ce matin en se voyant pas paraître un de ses apprentis âgé de seize ans, qui chaque jour était le premier au travail, frappa fortement à la porte de l'alcôve où est placé le lit de ce jeune homme. Ne recevant pas de réponse, et craignant qu'il ne fût indisposé, il enfonça la cloison; il vit son malheureux ouvrier pendu à un porte-manteau. Pour accomplir son funeste dessein, le jeune inventeur s'était servi de sa cravate, et avait cessé de vivre depuis plusieurs heures lorsqu'on a pénétré jusqu'à lui. La lecture des romans et la représentation des drames à la mode paraissent avoir causé le profond dégoût de cet enfant pour la vie dans laquelle il ne faisait que d'entrer.

—On a dit que le fils de M. Decazes, M. le marquis de Glucksberg, était parti pour Saint-Petersbourg, avec la mission d'obtenir de l'empereur Nicolas, oncle de la jeune princesse Sophie d'Orange, son assentiment au mariage que le prince de Joinville voudrait voir contracter entre le prince de Joinville et cette jeune princesse. On n'a pas dit quelles conditions ou plutôt quels sacrifices la cour de France s'imposerait au profit de cette alliance désirée. On écrit au *Journal de Rouen* qu'il ne s'agirait pas moins, en cette circonstance, que d'une double délivrance qui s'opérerait au profit de don Carlos et du prince Louis-Napoléon. Cette proposition, émanée du château des Tuileries, nous surprend moins que le choix de l'envoyé chargé de la présenter à l'empereur Nicolas. Nous ignorons quelle mystérieuse affinité existe entre les sympa-

thies de la famille impériale de Russie et l'héritier de l'ancien ministre de la restauration.

—On lit dans le *San*: Les journaux nous ont fait connaître il y a quelques jours que le caissier d'une maison de banque de Londres avait pris la fuite emportant une somme de 260 à 300,000 fr. en or et bank-notes. Une dépêche télégraphique avait fait savoir à l'autorité locale que ce caissier nommé Douglas s'était dirigé sur Marseille; en effet, à peine descendu à l'hôtel Paradis, Douglas a été arrêté. Il n'était porteur que d'une somme d'environ 3,600 fr. en or; on ne sait encore ce que sont devenues les bank-notes. Hier, un des chefs de la maison dont Douglas était le caissier, est arrivé dans notre ville, accompagné d'un interprète et d'un employé de la police de Londres. La somme soustraite était de 250,000 francs.

Un autre journal dit que 193,000 fr. en bank-notes ont été saisis plus tard, ils étaient cachés dans une petite caisse que le domestique de Douglas avait parvenu à enlever. Ce domestique s'était de plus approprié une somme de 26,000 francs.

—On lit dans le *Sémaphore* de Marseille, du 23 juin: Il n'était question hier dans notre ville que d'un sinistre de mer qui a causé la plus vive impression à la Bourse, et dont les marins italiens gardent longtemps le souvenir. Le *Pollux*, un des plus élégants bateaux à vapeur de la Méditerranée, qui faisait les voyages de Marseille à Naples, a sombré avec toute sa cargaison dans le canal de l'île d'Elbe, entre Longone et Piombino, à cinq milles de distance de Longone. Ce fâcheux événement a eu lieu le 17 juin, à onze heures du soir.

Le *Pollux* était monté par une cinquantaine d'hommes d'équipage; et il y avait à bord quarante-six passagers. Nous sommes heureux d'annoncer que tout le monde a été sauvé, à l'exception d'un vieux capitaine napolitain qui a péri dans les flots. C'est par suite d'une rencontre entre le *Pollux* et le *Montebello*, autre navire à vapeur de nos mers, que le premier s'est englouti.

—Un fait étrange vient de se passer à Mantes. La *Presse de Seine-et-Oise* en garantit l'exactitude dans tous les détails:

Le 23 avril, à St. Germain, M. A. N... quitta sa famille en annonçant qu'il allait à Paris retenir une chambre pour passer, avec sa femme et ses fils, les fêtes de mai; ayant à régler quelques affaires d'intérêt, il emporta une valeur de 5 à 6,000 fr. Le 17 mai, M. A. N... n'était pas encore de retour; sa famille était dans la plus vive anxiété, et cependant elle n'avait fait aucune démarche, attendu que déjà il lui était arrivé de quitter Paris pour faire un voyage beaucoup plus long, sans en donner avis.

Le 19 mai, on lisait dans la *Presse de Seine-et-Oise* qu'un individu avait été retiré de la Seine, à Porcheville; et que le cadavre, sans vêtements, était percé de plusieurs coups de poignard. La famille N... conçut les plus vives inquiétudes. Son beau-père se rendit à Paris et apprit que son gendre était entré le 23 dans un hôtel de la rue Saint-Honoré, qu'il en était sorti le 26, et que depuis on n'en avait plus entendu parler. Il visita la Morgue, le bureau central des hôpitaux, et ne put obtenir aucun renseignement. Il revint à Mantes, accompagné du docteur Bérigny, qui connaissait aussi M. A. N. pouvait l'aider dans ses recherches. Ils furent frappés de douleur, en reconnaissant que la taille, l'âge et la physionomie et tous les signes particuliers se rapportaient à celui qu'ils cherchaient.

L'exhumation acheva d'anéantir le peu d'espoir qui leur restait, en leur montrant sur ce hideux cadavre la plus grande partie des signes qu'ils savaient exister sur M. N.; la décomposition de la face ne permettait plus de distinguer les traits du visage. Ils revinrent auprès de la famille, qu'ils avertirent qu'il ne fallait plus compter sur le retour de M. A. N., qui avait sans doute péri victime d'un assassinat. Sa femme éprouva une telle secousse, que, pendant plusieurs jours, sa raison en fut altérée.

Les parents s'occupèrent alors de faire rapporter à Saint Germain les restes de M. N., et sa femme se préparait à aller à Mantes pour remplir une dernière formalité, en confirmant le signalement donné par son beau-père, lorsqu'une personne se présente pour lui remettre une lettre qu'on venait d'apporter chez le concierge. Cette personne n'était autre que M. A. N., lui-même, qui revenait de voyage, et qui avait reçu des mains du portier la lettre du procureur du roi de Mantes, d'après laquelle sa femme devait assister le 2 de ce mois à la seconde exhumation de son mari.

Les bruits fâcheux auxquels a donné lieu l'absence prolongée et la mort supposée de notre voyageur, la dévotion de sa famille, l'altération de la santé de sa femme, sont sans doute pour lui une leçon dont il profitera à l'avenir.

—On trouve dans le troisième numéro du *Courier-Journal* les révolutions suivantes:

Les directeurs de Covent-Garden et de Drury-Lane sont d'accord sur la ruine certaine de leur entreprise, par suite de l'exorbitance des appointements des comédiens, payés par représentation, et ils se proposent à la fin de la saison de détruire ce dangereux système. On paie de 20 à 30 livres (500 à 600 francs) chacun des acteurs en représentation. Mme Vestris, M. Young, miss Paton, M. Braham, Liston reçoivent cette somme chaque soir, et dans différents théâtres où ils jouent, il reste à peine à la recette de quoi les payer. Dans l'âge d'or du théâtre, c'est à dire à l'époque où l'on y jouissait des talents de Mme Siddons, de mistress Jordan, de miss Farren, de mistress Pope, de MM. Murry, Kemble, Parsons, Moody, Bond, King, Munden, Johnstone, et autres excellents acteurs, l'ornement de la scène, les appointements par semaine de chaque acteur n'étaient que de 12 à 20 livres (300 à 500 fr.).

Aujourd'hui à Paris, M. Duprez gagne plus dans une soirée que Talma ne gagnait dans un an; Mlle Rachel reçoit dans une seule représentation à Londres vingt fois plus que Mme Siddons; et ce n'est rien encore en comparaison des 200 mille roubles que gagne Mlle Tagliani à Saint-Petersbourg, des 200 mille dollars que Mlle Fanny Elssler rapporte, dit-on, des Etats-Unis.

—On écrit de Stockholm, le 15 juin: Mlle Tagliani arrive à Stockholm au mois d'août; elle est engagée pour six représentations. C'est la première fois depuis vingt-trois ans qu'elle revient dans sa patrie. Elle naquit ici en 1804, son père était alors premier danseur au théâtre-Royal; sa mère est fille de défunt Karsten, célèbre ténor de l'Opéra fondé par Gustave III. Mme Karsten, autrefois actrice au même théâtre, et grand-mère de Mlle Tagliani, existe encore, et languit après l'arrivée de sa célèbre petite-fille.

—Un Anglais nommé Campbell a calculé que l'homme qui vivait soixante-dix ans perdait, en se faisant la barbe chaque jour, comme cela se pratique en Angleterre, le temps nécessaire pour apprendre sept langues.

—On lit dans le *Courrier belge*: Les perfectionnements se pressent autour du drap-feutre comme autour du Daguerriotype.

—Nous annonçons que ce matin à l'aube du jour est entré dans notre bureau Sébastiani Botturi de Brescia, le véritable inventeur du drap-feutre, qui s'écria du même ton de voix que devait avoir Archimède en élanant EUREKA: Ecco! l'ho trovato. Cosa? —Panne se rza lana. Du drap sans laine. Et il nous en déroula un morceau. Il nous a fallu la loupe pour distinguer la réalité de son assertion; car ce drap végétal ressemble beaucoup au drap ordinaire et possède l'avantage de ne coûter que de 70 à 75 centimes le mètre carré.

—On lit dans le *Journal de l'Aveyron*: Un de ces jours, une femme de Saint-Côme, âgée d'environ 60 ans, travaillait nu-pieds dans un champ; tout à coup elle se sentit saisie par un des gros orties et mordue. Ayant fait un mouvement pour se débarrasser, elle vit que son pied traînait après lui un énorme crapaud, qui ne voulait point démordre, malgré les secousses que la pauvre femme imprimait à son extrémité ainsi engagée. Il fallut qu'un ouvrier occupé à travailler dans le même champ accourût aux signes de détresse de la victime, et se servit d'un échelas bien pointu pour traverser le crapaud de part en part et lui faire lâcher prise.

Quelques gouttes de sang coulèrent de la morsure; le visage de cette femme ne tarda pas à s'animer, elle éprouva bientôt une soif vive; cependant elle continua son travail, et, le soir arrivé, elle se coucha sans faire aucun remède. Mais le lendemain on la trouva morte dans son lit, et le médecin qui a fait la visite du corps y a reconnu les signes d'une mort occasionnée par un poison sceptique de la nature de celui des reptiles venimeux.

Ces détails donnent un démenti à l'opinion des naturalistes qui ont contesté les propriétés venimeuses du crapaud.

QUEBEC:

MARDI, 3 AOUT, 1841.

NOUVELLES D'EUROPE

JUSQU'AU 14 JUILLET.

Le *Great Western* est arrivé à New-York jeudi dernier, en 15 jours de Bristol. Les nouvelles qu'il apporte sont de dix jours plus récentes que celles apportées par le *Caledonia*, mais n'y ajoutent que peu de chose. Ces nouvelles ont été reçues ici à 8 heures ce matin. Elles avaient été reçues à Kingston trois jours avant de l'être à Québec; et elles nous sont parvenues en même temps par la malle de New-York et par celle de Kingston. Cela est dû probablement à ce que la malle de New-York n'est pas envoyée par les bateaux à vapeur du lac Champlain.

Le fait le plus important c'est que le résultat des élections était décidément favorable aux conservateurs, quoiqu'elles ne fussent pas encore entièrement terminées. On disait que lord MELBOURNE devait en conséquence donner sa démission même avant l'ouverture du nouveau parlement.

Le bruit court que le comte de MOUNTCASHEL vient remplacer lord SYDENHAM dans le gouvernement du Canada.

M. O'CONNELL a manqué son élection à Dublin, mais il a été élu à Meath, comme lord PALMERSTON l'a été à Tiverton après avoir été repoussé par Liverpool. Nous ne voyons pas que M. HUME, rejeté par Leeds, ait été élu ailleurs.

Le *Morning Chronicle*, journal ministériel du 23 juillet, résume ainsi les élections dont le résultat était connu:

	Réformistes.	Torys.
Bourgs anglais.....	176	166
Comtés anglais.....	22	121
Irlande.....	32	30
Ecosse.....	27	20
Total.....	257	327

Cinquante-et-une personnes ont été noyées à Rotherham (Yorkshire) le 6 juillet, par le chavirement d'une gabarre qu'on lançait à l'eau.

Il n'y a point de nouvelles de la Chine.

La reine d'Hanovre est morte le 29 juin. Le roi Ernest a dissous la chambre des députés à cause de son opposition.

Le *Morning Herald* du 14, dit que le traité pour le règlement des affaires d'Orient avait été signé la veille par les représentants de la France, de l'Autriche, de la Prusse, de la Russie et de la Grande-Bretagne.

Il y a eu des troubles graves et qui ont duré plusieurs jours, à Toulouse, à l'occasion des mesures fiscales de M. Humann. La troupe a tiré sur le peuple et beaucoup de personnes ont été tuées. Il y a eu aussi des scènes d'une affreuse violence à Allicuemas, dont la garnison espagnole s'était révoltée, et avait commis toutes sortes d'atrocités, menaçant d'exterminer tous les habitants et de livrer la place aux maures.

Nous donnerons de plus amples détails dans notre prochain numéro, avec des nouvelles probablement plus récentes de six jours.

(Correspondance particulière de la Gazette de Québec.)

KINGSTON, vendredi matin, 30 juillet.

L'assemblée s'est principalement occupée, dans la séance d'hier, de mesures proposées par le gouvernement. Il paraît être entendu que ces mesures doivent avoir la préférence les mardis et les jeudis. Le bill étendant aux deux provinces le bureau des travaux publics a passé après le rejet d'un amendement, proposé par M. DURAND, qui limitait la durée de l'acte à quatre années et jusqu'à la fin de la session suivante. Une proposition semblable avait été rejetée en comité général sur le bill. Messieurs les officiers l'ont combattue de toutes leurs forces, et l'emprunt d'un million et demi en Angleterre a été de nouveau mis en jeu, avec succès, en cette occasion. L'on a dit que les capitalistes ne prêteraient pas à moins que cet acte ne fût permanent. J'imagine toutefois qu'ils regarderont à quelque autre chose, au fonctionnement de la législation et à sa constitution, et qu'ils voudront savoir si elle représente en effet le peuple de la colonie afin d'être sûrs que l'engagement contracté le soit par ceux qui auront à rembourser l'argent, et à

payer les taxes qui seront nécessaires pour se libérer du principal et des intérêts. Peut-être aussi voudront-ils savoir si le peuple du Canada, plus que ceux des différents états de l'Union américaine, est en moyen de rembourser, ou s'il y a quelque probabilité que, par quelque système financier que ce soit, il puisse rembourser des emprunts exorbitants.

Il peut se faire que les porteurs de bons actuels du Haut-Canada désirent être payés en bons d'un nouvel emprunt qui soient à un moindre escompte que celui auquel sont maintenant les bons de la dette actuelle; mais il y a probablement peu de capitalistes qui aimeraient à avoir des fonds dans la même position. Le parlement britannique, s'il devient garant de l'emprunt, ferait bien, d'abord, de s'assurer que les colons ont le moyen de voir à ce que l'argent soit fidèlement appliqué à l'usage de la colonie, et non dépensé à volonté et sans contrôle de la part de ses représentants, soit par ce bureau des travaux publics ou par l'exécutif qui le nomme et qui le rétribue à même l'argent des colons, voté et donné à Sa Majesté par les communes du Royaume-Uni. Lord JOHN RUSSELL dit que Sa Majesté est déterminée de maintenir son autorité en Canada "à tous hasards". Un peuple volé, et par suite mécontent, ne devrait pas être un de ces hasards..... mais en voilà assez, pour le moment, sur ce sujet.

Le reste de la séance a été principalement consacré au bill des cours des requêtes du Haut-Canada. Le bill des conseils de district (du Haut-Canada) est remis à mardi, et il paraît que les proclamations sont toutes prêtées pour mettre à effet les ordonnances du conseil spécial qui créent des conseils de district et des bureaux d'enregistrement pour le Bas-Canada; ces belles mesures de législation que le gouverneur ne pouvait pas confier même à une représentation du pays qu'il avait répartie à son gré dans l'acte de réunion; mais lesquelles mesures il persiste à vouloir imposer de force au peuple, en même temps qu'il proteste de son désir de consulter les "vœux bien entendus du peuple, tels qu'exprimés par ses représentants." Nous verrons ce que le Haut-Canada va obtenir de son "gouvernement responsable" sous la forme de conseils de district. Je craignais que ce ne soit pas quelque chose de nature à mettre le peuple réellement en état d'administrer lui-même ses affaires locales, à sa guise, avec son propre argent, voyant à ce qu'il soit librement voté par ceux qui devront le payer, soit fidèlement rendu compte. Je pense que le "gouvernement responsable" est déterminé, "à tous hasards," d'avoir sa part du gâteau, d'empoigner l'argent, et d'augmenter son patronage.

L'acte de naturalisation a passé nonobstant une protestation très-énergique, proposée par M. CARTWRIGHT, sous la forme de résolutions exprimant les sentiments des anciens loyalistes de la révolution américaine. La division en faveur du bill a été de 46 contre 5. Il ne faut pas croire cependant que les 84 députés des Canadas aient soient déjà réduits à la moitié, à-peu-près, de ce nombre; plusieurs d'entre eux étaient au *regatta* lors de cette division, ainsi que lors de celle sur le bureau des travaux publics.

KINGSTON, samedi 31 juillet.

L'assemblée s'est occupée, dans la séance d'hier soir, d'une variété de matières d'intérêt local ou général. Le bill du cours des monnaies a été présenté. Il donne aux monnaies britanniques et à celles qui ont cours dans les Etats-Unis à-peu-près la même valeur en Canada qu'elles ont dans la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, et révoque les lois existantes sur cette matière. On dit que les comités réunis du cours des monnaies, des banques et de l'insure sont revenus sur leur vote contre la banque d'émission proposée par le gouvernement; quelques membres qui avaient été absents lors de ce vote se trouvant présents, et d'autres qui avaient été indécis ayant voté; de manière qu'il y aurait eu partage égal, et que la question aurait été résolue affirmativement par le vote du président. C'est, dit-on, une mesure favorisée du gouverneur, qui insiste à ce qu'elle soit importée de haute lettre par "sa majorité." Il est possible que dans un an ou deux d'ici nous n'ayons plus d'autre monnaie en circulation que du papier-monnaie du gouvernement colonial. Toutes autres monnaies vont être décriées. Les espèces s'en iront du pays, comme de raison. La valeur de ce papier-monnaie dépendra de la quantité qui en sera émise, et des probabilités qu'il soit racheté en monnaies ayant une valeur réelle dans tous les pays.

Sir ALLAN MACNAB, qui avait été quelques jours absent d'ici, étant allé à son château près Hamilton, a présenté hier le rapport du comité sur la demande du conseil législatif d'avoir communication des pièces à l'appui du bill des élections contestées du Bas-Canada. Il a été convenu, sans opposition, que le rapport serait envoyé au conseil, avec copie des pétitions. Il n'est pas juste, sur une matière de cette espèce, de priver le gouverneur et le conseil législatif qu'il a si récemment choisis. Les "vœux bien entendus du peuple", à ce sujet, sont clairement "exprimés par ses représentants"; et puisque l'assemblée et le "gouvernement responsable" ont déclaré que la loi des élections contestées était en vigueur, le peuple insistera sur une investigation, d'après cette loi, des actes allégués de violence et d'intervention de l'exécutif dans les élections récentes.

Le conseil législatif s'est ajourné d'hier à mercredi. La véritable raison, je crois, est que le conseil ne se trouvera pas en nombre suffisant (*die*), jusqu'à l'arrivée ou au retour de quelque membre. On ne dit pas quand la session finira. Les comptes et le budget, qui, soit dit en passant, n'ont été présentés à la chambre qu'environ une semaine après le terme fixé par l'acte constitutionnel (l'acte de réunion), ne sont pas encore imprimés. Il y a cependant, à présent, une disposition visible à presser les mesures du gouvernement, dont quelques-unes seront probablement abandonnées jusqu'à une autre session.

KINGSTON, 1er août.

Les nouvelles d'Europe du 14 juillet, apportées par le *Great Western*, ont été reçues ici hier après-midi. Le résultat de l'élection générale en Angleterre est décidément en faveur des conservateurs, qui sont sûrs d'avoir une majorité travaillante de trente à quarante, au moins, dans la chambre des communes, et leurs forces vont en augmentant. Nous pourrions donc avoir un gouvernement stable en Angleterre, ce qui aura quelque influence ici, où tout était indécis, et où les esprits étaient tenus en suspens quant à l'avenir, au milieu d'une espèce

que dans l'assemblée, en faveur de quelques mesures favorisées du gouvernement.

Nous avons eu de la pluie dans la matinée d'hier, avec du vent d'est. Le temps s'éclaircit ce matin. MONTREAL, lundi 2 août.

Les nouvelles apportées à New-York par le *Great Western*, ont été reçues ici à 11 heures hier matin, par le bateau à vapeur *Princess Victoria*.

Le bateau à vapeur *William Henry*, bâti récemment sur le principe d'Erickson, laissera le canal ce soir pour Kingston; par la route de l'Ottawa et du Rideau. Il porte des passagers de chambre et d'arrière, aussi bien que des marchandises.

Le voyage le plus prompt qui ait jamais été fait par un bateau à vapeur de Québec à Montréal, est celui qu'a fait le *Lord Sydenham* à sa dernière moutée. Il a fait le trajet d'un port à l'autre en 14 heures, y compris une heure 25 minutes de relâches.

L'ECLIPSE de lune que les calendriers annoncent pour jeudi prochain, a eu lieu hier. Les astronomes auront peut-être la complaisance de la reconnaître pour la satisfaction des curieux qui n'ont pas eu le plaisir de la voir, comme nous.

COLLEGES DE NICOLET ET DE SAINTE-ANNE.—EXERCICES PUBLICS.—Voir les annonces.

Une lettre qu'un correspondant de Saint-Jacques nous adresse sous la date du 29 de ce mois, nous apprend qu'un ouvrier épouvantable a visité cette paroisse et autres lieux dans la nuit du 24, samedi dernier. Il débuta par un orage accompagné de beaucoup de tonnerre et tellement violent que les plus anciens habitants de l'endroit disent n'en avoir jamais vu de semblables; le firmament était comme illuminé d'éclairs continus et tout présageait quelque grande catastrophe. Ce fut sur les onze heures du soir que l'ouragan éclata, venant du Nord-ouest avec une impétuosité effrayante. Il fit d'abord quelque dommage de peu de conséquence dans certaines parties de la paroisse, et de plus grands dans d'autres; il passa ensuite à la Grande-Ligue, où il détruisit une quantité de maisons et de granges, ainsi que des sucreries, dont il arracha et renversa presque tous les érabes qui les composaient, outre une grande quantité de forêts on terres à bois. De la grande il passa à la petite ligne, qui s'en ressentit aussi considérablement, et de celle-ci il fondit sur la base et sur les continuations de St. Jacques ou, devenu plus furieux, il exerga de plus grands ravages.

Plus de trente sucreries furent balayées! On assure que les trois quarts des beaux érabes de la Carrière ont été rasés et bouleversés, avec une énorme quantité de pierres.

De là, suivant toujours la même direction, l'ouragan atteignit le lac Ouaro, où son passage fut marqué des mêmes dégâts; il saccagea les belles terres à bois du lieu, les dépouillant des beaux arbres de bois franc et d'autres bois précieux qui servaient à la consommation de la localité et des environs; il renversa en outre plusieurs maisons et plusieurs granges qui se trouvaient près de la rivière, où il en précipita des fragments et des toits entiers. Personne, heureusement, ne fut tué; du moins notre correspondant nous assure-t-il qu'il ne l'avait pas entendu dire, quoique plusieurs aient failli l'être et aient été blessés par la chute des édifices et notamment par les pierres de leurs cheminées. La perte causée par cette tempête doit être énorme. Notre correspondant nous dit que, d'après un calcul fait par lui et par plusieurs de ses co-paroissiens, il est certain qu'elle ne peut être moindre de cent mille francs, indépendamment des suites médiate; car comment les propriétaires pourront-ils exploiter le peu d'éral qui reste debout, encombrés qu'ils sont par des monceaux d'arbres abattus et aux branches desquels ils se trouvent enlacés? Toutes les routes conduisant à travers ces sucreries sont effacées, et seront impraticables même au printemps prochain; et on ne pourra les débarrasser que plus tard et à grands frais. Le sucre d'éral qui y était en grande abondance, sera désormais très cher dans cette partie du pays. Pour réparer un peu leur perte, les propriétaires de ces bois renversés feront bien de les apporter à nos marchés avant qu'ils ne se détériorent.

(Aurore des Canadas.)

COLLEGE DE MONTREAL. Ils sont toujours bien solennels les exercices publics qui, au petit séminaire de Montréal, viennent tous les ans, lors des travaux littéraires et produisent un grand théâtre les talents et les succès des nombreux élèves qui fréquentent cette ancienne institution. Cette fois, c'était encore sous le verdoyant feuillage de la nature, au milieu d'une décoration brillante et artistement disposée, que la foule approbatrice contemplait une jeunesse intéressante et toute palpitante d'émotions. Ces journées-là sont bien belles pour le maître comme pour le disciple; pour le parent, le protecteur, ainsi que pour l'enfant! Beaucoup ont dû jouir en cette circonstance, car le concert était grand et le lieu de la scène magnifique. Joignons à cela les fréquents accords d'une musique parfaitement bien exécutée, et l'on aura au moins une idée des charmes que fournissent les séances du 27 et du 28. C'était au milieu de ce délicieux cortège que les Beaux-Arts venaient, accompagnés des Sciences, se poser devant les avides spectateurs et faire preuve de leur résidence en ces lieux.

Les principes des langues française, anglaise, latine et grèque, les diverses opérations du calcul, la géographie, les histoires sacrée et profane, la traduction des classiques, les Belles-Lettres, la Rhétorique, la Philosophie sur laquelle quatre étudiants ont soutenu, en latin, deux thèses principales; telles sont les branches diverses de l'enseignement; telles sont aussi les matières sur la presque totalité desquelles ont roulé les exercices publics du petit séminaire de Montréal, pendant les quatre séances dernières. Si le mérite de l'institution que les messieurs de St. Sulpice dirigent depuis tant d'années n'était pas aussi notoire et aussi connu, nous devrions sans doute le publier ici à son de trompette; mais qui ignore, dans le Canada ou à l'étranger, l'estime dont cette maison a joui de tout temps? La réputation de St. Sulpice est faite, et les années qui se succèdent ne peuvent que corroborer les titres légitimes qu'ont ces messieurs à la reconnaissance du pays, comme à l'approbation des amis des Lettres et des Sciences. On peut juger de la confiance que leur enseignement inspire par le nombre d'étrangers qu'il attire; et par le pensionnat renfermé près d'un tiers d'élèves venus du Haut-Canada, des Etats-Unis ou de plus loin encore. Certes, il faut du mérite pour gagner à ce point la confiance publique. Notre jugement est donc appuyé sur un fait accompli. Au reste, il suffira d'examiner le programme que nous joignons ici à la liste des récompenses, pour se convaincre de la variété et de l'importance des

